

NOTE D'INFORMATION À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

LE DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'ANNÉE SPÉCIALE (AS)

DOIT ÊTRE RETOURNÉ COMPLET AU PLUS TARD LE 31 AOUT 2018

LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

◆ **BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - LOGEMENT UNIVERSITAIRE**

L'hébergement peut être assuré dans les cités universitaires. Les demandes sont à déposer sur Internet, dès le 15 janvier en même temps que la demande éventuelle de bourse. Informez-vous auprès de votre établissement universitaire ou du C.R.O.U.S. des modalités de connexion. Les dates sont impératives.

(C.R.O.U.S. : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales, Service du Dossier Social Etudiant, 2 bd Guy Mollet 44072 Nantes Cedex 03 > www.crous-nantes.fr)

Si votre demande de bourse est acceptée, vous recevrez un avis d'attribution de bourse

➤ **N'envoyez pas ce document à l'I.U.T.**, conservez le soigneusement.

En cas d'admission, il vous sera demandé lors de votre inscription définitive en **septembre**.

◆ **ADMISSION A L'I.U.T.**

Le jury d'admission à l'I.U.T. **se réunit le 6 juillet 2018 et le 10 septembre**. Les résultats sont communiqués sans délai aux candidats.

◆ **DROITS D'INSCRIPTION - RENTRÉE**

En cas d'admission :

- Pour les candidats étudiants les droits d'inscription sont à acquitter en septembre.

A titre indicatif, les droits universitaires pour l'année 2017-2018 s'élevaient à 189,10 € (+ 217,00 € de sécurité sociale éventuelle) pour les non-boursiers, et à 5,10 € pour les boursiers.

- Dans le cadre d'une reprise d'études après interruption du cursus universitaire, les candidats doivent vérifier leurs droits à rémunération en tant que **stagiaire de la formation professionnelle** et s'adresser au Service Formation Continue de l'IUT pour constituer un dossier de demande de financement.

> fcitutnantes@univ-nantes.fr

Dans certains cas, il faut prévoir une participation au coût de formation.

Vous serez informé en temps utile des modalités d'inscription et de la date exacte de la rentrée.

**DANS TOUTE CORRESPONDANCE AVEC L'I.U.T.,
PRÉCISER LA MENTION « DUT GEA ANNÉE SPÉCIALE (A.S.) »**

AFFRANCHIR CORRECTEMENT VOS ENVOIS, LES PLIS INSUFFISAMMENT AFFRANCHIS SERONT REFUSÉS.

Nom Nom d'usage Prénom

Photographie

Institut Universitaire de Technologie de Nantes

DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner à l'I.U.T. de Nantes,

2, Avenue du Professeur Jean Rouxel – BP 539 – 44475 CARQUEFOU CEDEX

service de la scolarité - **AU PLUS TARD LE 31 août 2018**

Aagrafer ici

Cadre réservé à l'administration

Note	Liste principale	Liste complémentaire	Refus	Validation d'acquis

ANNÉE SPÉCIALE (AS)

Gestion des Entreprises et des Administrations

Option Ressources Humaines

ÉTAT CIVIL

NOM : NOM D'USAGE :

(En majuscules)

Prénoms : Nationalité :

Né(e) le : Dépt (ou Pays) : Sexe :

COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : Ville :

 portable :  d'une personne :

(Pouvant vous joindre en cas d'absence)

Courriel :

(cette adresse électronique sera utilisée pour l'envoi des décisions du jury)

SITUATION ACTUELLE

Poursuivant des études de l'enseignement supérieur OUI NON

Engagé dans la vie professionnelle OUI NON

Si oui depuis combien de temps

Ayant validé un diplôme du supérieur (BTS, DUT, Licence...) OUI NON

Autre (précisez votre situation) :

Mode de financement envisagé pour cette formation :

- Bourse étudiant => Contactez le CROUS sans délai
- CIF, DIF (Congé ou Droit à la Formation) } => Contactez le Service Formation
- Convention Pôle Emploi } Continue de l'IUT sans délai
- Autre fciutnantes@univ-nantes.fr
- Aucun (fonds personnels)

FORMATION

Fournir un Curriculum Vitae avec le détail de votre formation universitaire et secondaire et de votre activité professionnelle

(joindre obligatoirement tout justificatif de notes - présentation du plus récent au plus ancien)

Indiquez la série du Baccalauréat dont vous êtes titulaire :

Date d'obtention du baccalauréat :

Indiquez votre plus haut niveau d'études supérieures et précisez si le diplôme est validé :

.....
.....
.....

PIÈCES A JOINDRE

PHOTOCOPIES :

- des notes du baccalauréat,
- des résultats obtenus dans l'enseignement supérieur pour chaque année (relevés de notes),
- éventuellement du ou (des) diplôme(s) de l'enseignement supérieur obtenu(s),
- de tout élément permettant d'apprécier les résultats de l'année en cours (notes de contrôle continu, résultats de partiels du premier semestre, appréciations...).

A vérifier avant envoi

Les dossiers incomplets seront refusés

En cas de candidature dans plusieurs départements
d'enseignement de l'I.U.T.,
constituer un dossier pour chaque département.

